

DOSSIER ANNIVERSAIRE 5 ANS

PRAXES :

Un statut franco-allemand du stagiaire hors cursus



Contact :

Karl Boudjema
boudjema@ofaj.org
+33 1 40 78 18 26
Antoine Daelman
daelman@ofaj.org
+33 1 40 78 18 31

Ils soutiennent notre initiative :

AIRBUS
GROUP

Robert Bosch
Stiftung

Office franco-allemand
pour la Jeunesse
Deutsch-Französisches
Jugendwerk

L'OFAJ est une organisation internationale au service de
la coopération franco-allemande qui a permis depuis 1963
à plus de 8,4 millions de jeunes de France et d'Allemagne
de participer à 320 000 programmes d'échanges.

2 / 6

5 ans de stages volontaires PRAXES, c'est...

900 bénéficiaires sur toute la France et l'Allemagne.

Un nombre en hausse constante : +45%
de stagiaires individuels entre 2013 et 2017

1 à 6 mois d'expérience à valoriser sur un CV

Un réseau de plus de 300 entreprises et
organismes qui ont accueillis et accueillent des
stagiaires dans des domaines d'activités variés.

« Plutôt que de parler de l'interculturel, on l'a vécu »

Liebherr Aerospace Toulouse

3 / 6



Carlotta, 23 ans, stagiaire en contrôle de gestion à Rodez

« Avec ce stage en France, l'OFAJ m'a permis de concrétiser en partie mon rêve. Sans le soutien proposé, il ne m'aurait pas été possible d'effectuer ce stage. Lorsque j'avais des questions, un interlocuteur était aussitôt disponible pour m'aider. J'avais vraiment l'impression d'être entre de bonnes mains. »

PRAXES: Enfin un cadre juridique pour les stages hors cursus obligatoire !

PRAXES c'est la combinaison de « Praktikum » en allemand et « accès » en français.

Une offre attractive pour un large public

Inscrite à l'Agenda 2020 du Conseil des Ministres franco-allemand, la création du « **statut franco-allemand du stagiaire** » a été confiée à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Depuis son lancement officiel en 2013, ce statut a permis à près de **900 jeunes d'Allemagne et de France**, âgés de **18 à 30 ans**, d'effectuer un **stage hors cursus obligatoire** à l'étranger pour une période de **1 à 6 mois**.

Qu'ils soient jeunes diplômé(e)s de l'enseignement professionnel ou supérieur, demandeurs/euses d'emploi, entre deux cursus, bacheliers/ères ou en activité, les jeunes peuvent effectuer un stage PRAXES dans le **domaine et l'organisme de leur choix**. L'OFAJ met à disposition des offres de stages sur un **Jobboard** dédié sur Facebook. En 2017, le nombre de stagiaires s'élève à **164** contre 24 lors de la phase pilote il y a 6 ans.

Un plus pour le CV des jeunes : expérience professionnelle à l'étranger, accompagnement, reconnaissance, valorisation des compétences

Référencé comme organisme de formation, l'OFAJ édite un contrat de formation professionnelle avec les stagiaires comme préalable à la délivrance d'une **convention de stage tripartite bilingue**. Celle-ci **sécurise le cadre juridique du stage**, notamment en France où elle est obligatoire. L'OFAJ fournit aussi gratuitement une **assurance complémentaire** couvrant les risques privés et professionnels. Le **suivi pédagogique** et administratif des stagiaires s'effectue grâce à la plateforme en ligne **PRAXES@IN**. En complément d'un suivi téléphonique, les stagiaires y effectuent des auto-évaluations en ligne en parallèle de leur tuteur. En fin de stage, ils reçoivent un **document personnalisé** leur permettant de **valoriser leurs compétences sociales** (savoirs-être) développées en mobilité. Un stage PRAXES représente une valeur ajoutée non négligeable pour un CV et facilite l'insertion professionnelle des participants.

Un avantage certain pour les entreprises et structures d'accueil

Tout en contribuant à l'insertion professionnelle des jeunes, les structures d'accueil **développent leur activité avec l'Allemagne** ou la France et font vivre une **véritable expérience interculturelle**, enrichissante professionnellement et personnellement à leurs équipes. Quels que soient les profils, la recherche de stage à l'étranger est le fruit d'une démarche personnelle. Les jeunes retenus sont donc souvent très impliqués et apportent leur **curiosité** et leur **enthousiasme** en plus de leurs compétences professionnelles.

Plus d'informations à l'adresse <https://www.ofaj.org>



Atelier Nicolas Deschars

Fabricant de meubles à Chenne-
vières-sur-Marne

« Johannes s'intéresse beaucoup à
notre travail. Il observe et il re-
produit. »

« On en arrive même à prendre du
recul sur son propre travail et on
revoit les bases »

Deux approches nationales différentes – un cadre commun

Le stage en milieu professionnel est un outil de développement des compétences très répandu en France mais doit s'inscrire obligatoirement dans le cadre d'une formation. Une convention doit être signée entre les stagiaires, la structure d'accueil et un établissement de formation. Il est donc réservé essentiellement aux jeunes effectuant un stage obligatoire pendant les études. Grâce à PRAXES, l'OFAJ permet maintenant aux jeunes originaires d'Allemagne âgés de 18 à 30 ans d'effectuer un stage volontaire hors cursus obligatoire en France. Ceci est possible grâce au **statut de stagiaire de la formation professionnelle continue** octroyé par le programme PRAXES.

Comme en France, les stages sont très appréciés des jeunes et des entreprises en Allemagne. On différencie notamment le stage obligatoire (*Pflichtpraktikum*) qui a lieu pendant, avant ou après les études ; le stage obligatoire pendant la formation professionnelle (*Ausbildungspraktikum*) et le stage volontaire (*Freiwilliges Praktikum*) qui a lieu hors cursus obligatoire. En Allemagne, il n'est pas nécessaire d'établir une convention de stage tripartite pour les stages volontaires. Cependant, les employeurs allemands et leurs stagiaires français apprécient la facilitation administrative permise par la convention de stage PRAXES bilingue, l'assurance complémentaire et le **rôle d'intermédiaire assuré par l'OFAJ**. Dans certains cas et grâce à PRAXES, les stagiaires peuvent conserver leurs allocations de retour à l'emploi en France grâce au statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.

L'**assurance complémentaire gratuite** est très appréciée des participants et des entreprises puisqu'elle couvre les **accidents, la maladie, le rapatriement et la responsabilité civile** des participants pendant toute la durée du stage sur le plan **privé et professionnel**.

La convention de stage s'appuie sur les **réglementations en vigueur en France et en Allemagne**. PRAXES crée ainsi un cadre juridique commun aux deux pays permettant à des jeunes de tous horizons d'effectuer une mobilité professionnelle volontaire de 1 à 6 mois à l'étranger.

Une volonté politique réaffirmée

Le 22 janvier 2018, la Proposition de **résolution commune de l'Assemblée nationale et du Bundestag** allemand présentée à l'occasion du 55^e anniversaire du Traité de l'Élysée a été adoptée par les deux parlements.

C'est une bonne nouvelle pour PRAXES car la volonté de la France et de l'Allemagne de **renforcer le statut franco-allemand du stagiaire** a été clairement énoncée.

Nolwenn, 30 ans, stagiaire en administration à Berlin :

«N'étant plus étudiante, j'ai sollicité l'OFAJ afin de pouvoir conventionner ce stage. J'ai beaucoup apprécié de recevoir un soutien administratif mais aussi financier grâce à la bourse malgré mon profil assez atypique. Concernant l'accompagnement, je dois noter que j'ai rarement eu de suivi aussi attentif du déroulé d'un stage.»

Une bourse « coup de pouce » pour faciliter l'accès à la mobilité

Pour favoriser la participation des jeunes n'ayant pas suffisamment accès à la mobilité internationale car ils rencontrent des obstacles variés (financiers, sociaux, géographiques, etc.), l'OFAJ a lancé, en 2017, un dispositif de **bourse « coup de pouce » d'un montant unitaire de 500€** pour les **stagiaires PRAXES avec moins d'opportunités**. Cette bourse est souvent la seule source de financement, le stage ayant lieu hors cursus scolaire ou universitaire. En 2017, le programme PRAXES compte **30% environ de participants boursiers**. Sur 41 boursiers, 21 sont originaires de France et 20 sont originaires d'Allemagne.

Grâce à cette aide, les boursiers peuvent faire face un peu plus facilement aux différentes dépenses sur place (logement, nourriture, transport etc.) qui ne sont pas couvertes entièrement par la gratification minimale légale versée par l'entreprise. Pour ceux qui ne reçoivent pas de gratification, la bourse PRAXES est encore plus importante.

Comme tous les autres participants, les boursiers PRAXES doivent effectuer les deux auto-évaluations en ligne, remplir un questionnaire de satisfaction et rendre un rapport de fin de stage.

Accroître le nombre de participants, renforcer le suivi : PRAXES évolue

L'équipe PRAXES réfléchit également à de nouveaux moyens d'améliorer le suivi pédagogique des participants tout en renforçant la visibilité du programme.

Grâce à l'**outil de valorisation des compétences AKI**, les bénéficiaires ont davantage de cartes en main pour leur insertion professionnelle. Cet outil cofinancé par Erasmus + a été développé par l'OFAJ en coopération avec l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ), l'Institut supérieur de formation permanente (INSUP) et l'Union Wallonne des Entreprises (UWE). Grâce à un système de questionnaires en ligne, chaque participant et chaque participante reçoit un document en fin de mobilité qui lui permet de **visualiser sa progression en compétences et de valoriser son expérience** lors d'un futur entretien d'embauche. Pour plus d'informations, rendez-vous sur aki-mobility.org. Une **application libre d'accès** sera bientôt disponible pour toutes les structures et jeunes intéressés par l'outil.

Afin d'augmenter la visibilité du programme, l'OFAJ lance aussi un **groupe Facebook PRAXES** qui sera animé par un binôme franco-allemand de stagiaires PRAXES. Il permettra notamment aux participants PRAXES **d'échanger et de partager leur expérience** dans le groupe mais aussi dans leur propre réseau.

Faire connaître PRAXES dans votre réseau

Sur le modèle de notre coopération avec la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie, nous vous accompagnons dans l'information de votre réseau. Nous pouvons par exemple vous aider à rédiger un article sur le modèle suivant.

Article paru en septembre 2015 dans le magazine CONTACT de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (p. 54) : <http://fliphhtml5.com/sfni/inpv>

Aus- und Weiterbildung

OFAJ
DFJW

PRAXES

Enfin un cadre juridique pour les stages volontaires dans le pays partenaire

Beaucoup d'entreprises prennent à cœur leur mission de formation en proposant des offres de stages. Cependant, leur bonne volonté peut rapidement être compromise, comme lorsque dans certains cas, le candidat ou la candidate retenu(e) n'a pas le statut d'étudiant(e). En quête de solutions, de nombreuses entreprises ont sollicité l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). De nombreux jeunes eux-mêmes confrontés à des problèmes analogues ont également fait appel à l'OFAJ dans le cadre de recherches de stages à caractère volontaire (c'est-à-dire indépendamment d'une formation).

Ces nombreuses sollicitations de la part des entreprises et des jeunes ont conduit l'OFAJ à donner naissance au programme PRAXES en janvier 2013 en collaboration avec les ministères du travail français et allemand, les organisations patronales françaises et allemandes et la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie.

Grâce à PRAXES, les entreprises peuvent faire appel à des stagiaires originaires du pays partenaire et dépourvus du statut d'étudiant. Le programme PRAXES est destiné plus particulièrement aux jeunes âgés de 18 à 30 ans souhaitant effectuer un stage volontaire dans le pays partenaire. Les raisons qui les poussent à faire appel à ce programme sont diverses : année de césure après l'obtention du baccalauréat, année pour acquérir et développer ses compétences professionnelles entre une Licence et un Master ou à l'issue des études ou d'une formation etc. Dans le cadre du programme PRAXES, l'OFAJ joue le rôle d'organisme de formation.

Les retours des entreprises concernées sont très positifs : « L'OFAJ apporte une contribution essentielle en créant le cadre juridique nécessaire à la réalisation d'un stage indépendamment d'une formation scolaire ou universitaire. PRAXES facilite la mobilité des jeunes dans un environnement franco-allemand ». Les entreprises se félicitent notamment de l'esprit d'initiative et de l'autonomie des jeunes, car une chose est certaine : elles ont affaire à des personnes très motivées qui sont elles-mêmes à l'origine de leur recherche de stage et de son organisation. L'apprentissage d'un domaine professionnel particulier par le biais d'un stage est déjà un aspect positif en soi pour les jeunes. Par ailleurs, cette expérience à l'étranger et la pratique d'une langue étrangère exigent une bonne dose d'initiative, de motivation et de persévérance. La notion d'interculturalité ne relève plus seulement de la théorie mais devient un vécu personnel.

Un cabinet d'avocats franco-allemand souhaitait par exemple accueillir la jeune Verena en stage à l'issue de ses études de droit car son profil était de loin le plus intéressant. Néanmoins, le cabinet a dû faire face à un problème de taille car Verena n'avait plus le statut d'étudiante au moment de sa candidature, ce qui a failli remettre en cause le stage.



Fort heureusement, le cabinet a appris l'existence du programme PRAXES. Le programme de stages volontaires de l'OFAJ garantit le cadre légal et met à disposition la convention de stage sur laquelle l'OFAJ appose sa signature en tant qu'organisme de formation référencé. Les deux parties ont fait part de leur satisfaction d'avoir trouvé une solution à leur problème. « Sans l'apport de PRAXES nous n'aurions pas pu accueillir Verena en stage dans notre entreprise. »

PRAXES permet également aux entreprises de recruter de nouveaux profils qui peuvent les intéresser et de renforcer leur attractivité. Par ailleurs, pour elles aussi, c'est un moyen de faire l'expérience de l'interculturalité en accueillant des stagiaires étrangers.

En plus de la convention de stage, tous les participants du programme PRAXES sont couverts par un pack d'assurance comprenant une assurance voyage, responsabilité civile et accident. L'année passée, environ 180 jeunes allemands et français ont bénéficié du programme PRAXES pour effectuer un stage volontaire à l'étranger dans le pays partenaire.

Pour plus d'informations : www.ofaj.org/praxes

Interlocutrice / Interlocuteur :

Saskia Arendt / Antoine Daelman

praxes@ofaj.org / Tél : 01 40 78 18 41 / 31

CONTACT :

Margarete Riegler-Poyet / Directrice Service Formations
à la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie
mriegler@francoallemand.com / Tél : 01 40 58 35 90

POUR RAPPEL :

Dans le cadre de la 2^{ème} Journée franco-Allemande de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, qui s'est déroulée en avril dernier à Paris, la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie et l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ont signé la convention de coopération intitulée « Jeunesse et Economie » ayant pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes des deux pays sur le marché de l'emploi.